Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260907-DEL2026064-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
31 août 2026
Date d'affichage :
31 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 18
Procuration – 1

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

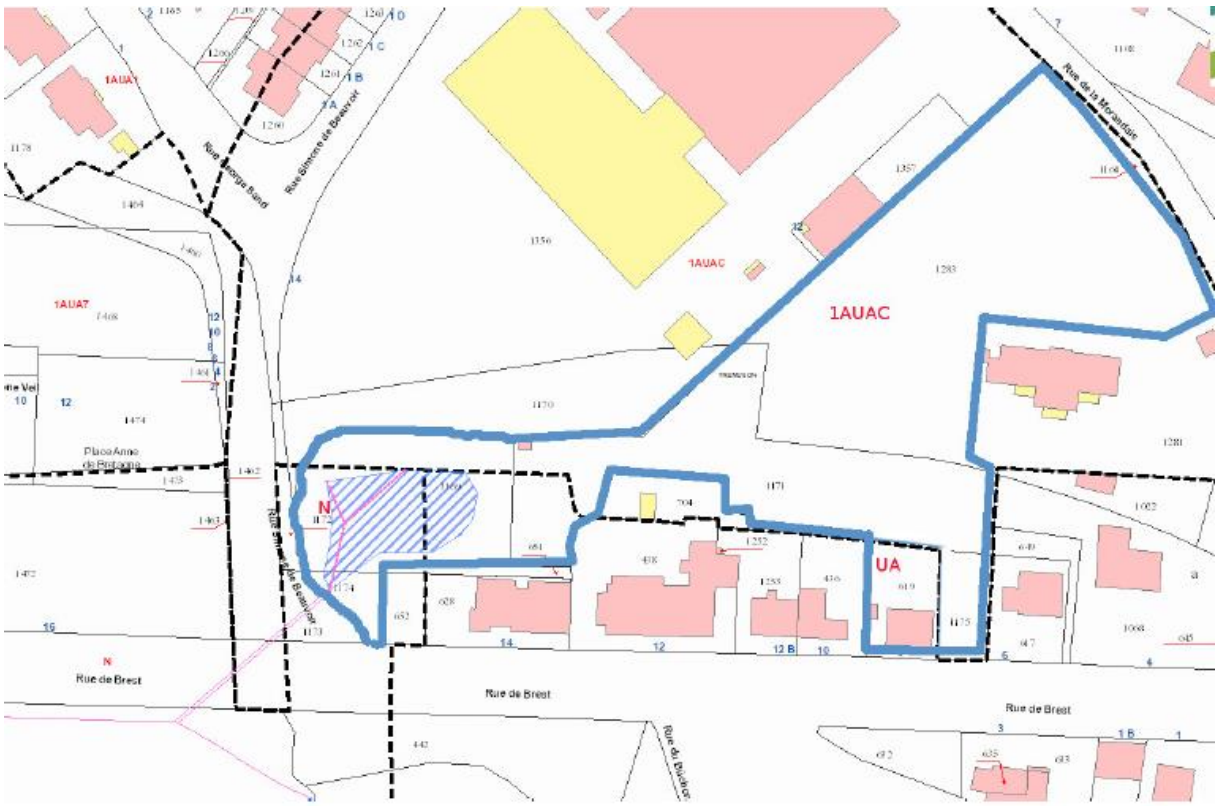
Absents excusés : Mme PEDRON Estelle a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BAUD

Délibération 2026-064 / Commande publique – Marché

Objet : Aménagement de l'îlot du Bûchon – Lancement d'un concours d'architectes urbanistes

Madame Sylvie CONAN, adjointe en charge de l'urbanisme, expose que les parcelles cadastrées A 1169, A 1171 et A 1283 sont les propriétés de la commune. Celles-ci sont situées en centre-bourg, à proximité immédiate des services et des commerces. Ces terrains d'une superficie totale de 6 443 m² sont actuellement libres de constructions et il convient d'envisager leur aménagement compte tenu de l'intérêt stratégique qu'ils présentent.



Une réflexion a été initiée dans ce sens lors de la précédente mandature (2020-2026) et des premières orientations d'aménagement ont émergé. Pour renforcer l'offre de logements sur le territoire communal, de nouvelles constructions d'habitation sont envisagées. La typologie de ces logements doit être variée pour favoriser la mixité générationnelle (petits collectifs couplés à des maisons de ville). Par ailleurs, une surface à déterminer va être réservée aux petits commerces avec des cellules modulables afin qu'elles puissent être transformées facilement en cas de vacance.

Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260907-DEL2026064-DE

Dans ce projet, plusieurs contraintes d'aménagement sont à prendre en compte (proximité de la station essence, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, densification du bâti, sens de circulation des véhicules et déplacements doux, déploiement des énergies renouvelables), ce qui complexifie sa mise en œuvre.

Afin d'être accompagné, Monsieur le Maire propose de lancer un concours d'architectes urbanistes. Cela permettra de bénéficier de l'appui d'un professionnel pour finaliser l'étude du projet et définir les modalités de sa mise en œuvre. Ce concours se déroulera en 2 phases distinctes. Une première phase où les architectes pourront candidater librement et communiquer leurs références en matière de design urbain. Une fois l'ensemble des candidatures reçus, un jury de la collectivité se réunira pour retenir 3 offres en fonction des critères de présélections qui auront été fixés. Lors de la 2nde phase, les 3 candidats retenus seront sollicités pour réaliser une esquisse du projet d'aménagement de l'îlot du Bûchon avant d'être auditionnés pour les présenter. Ils devront tenir compte du cahier des charges qui leur aura été communiqué en amont. Le lauréat du concours ainsi que les 2 architectes non retenus se verront attribuer une indemnité à hauteur de 4 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement d'un concours d'architectes pour le projet d'aménagement de l'îlot du Bûchon ;
- **VALIDE** les modalités financières de ce concours ;

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Adrien BAUD Secrétaire de séance	Yvon ORGEBIN Maire